# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

---

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE** |
| **Excusé(e)s** : | |
| **Absent(e)s** : | **Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE** |
| **Secrétaire** : | **Paula RIBEIRO** |

---

# INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT 2006 ET DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE 2007

---

**VU** les articles L 2122-22 et L 2122-23 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 09.07.2007, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 11.07.2007, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

**VU** l'absence du Maire

**Le Maire a décidé le 28 août 2007**

Afin de modifier les conditions financières du contrat de prêt du 2 mars 2007, auprès de la Royal Bank of Scotland, pour un montant de 4 000 000 € (quatre millions d'euros), pour une durée de 20 ans, la Ville de Clermont-Ferrand décide de conclure un avenant au contrat.

Les principales conditions financières de l'avenant au contrat sont les suivantes :

- Date de départ : 1er décembre 2007
- Date d'échéance : 1er décembre 2027
- Nominal : 4 000 000 euros
- Amortissement : constant
- Base de Calcul : Exact/360
- Fixing : Post-fixé J-8
- Périodicité : trimestrielle

*Du 01/12/2007 au 01/12/2015* exclu – période n°1

- **2.05 % Maximum**

*Du 01/12/2015 au 01/12/2022* exclu – période n°2

- Coupon précédent + A,

A étant la plus grande des 2 valeurs ci-dessous
A = Max[(Euribor 3m - 6.50%;0)]
A = 10 % *Max[(EUR/USD -1.6000;0)]

*Cette formule mathématique s'exprime également comme suit :*
max{(10 %*EUR/USD - 1.6000 ) ,(Euribor 3m - 6.50 %),0)}

*Du 01/12/2022 au 01/12/2027* exclu – période n°3

- **2.05 % Maximum**

Le taux Euribor 3 mois est déterminé de façon quotidienne à 11 heures, heure d'Europe Centrale, sur la page Reuters « EURIBOR01 ».

L'EUR/USD est publié de façon quotidienne sur la page "Reuters ECB37".
Les dates de paiement se font conformément à la Convention de Jour Ouvré Suivant Modifiée.

Cette demande est valable jusqu'au 31.12.2007 à 18h (cette date passée, le Prêteur ne pourra plus intervenir sur les marchés au nom de la Ville de Clermont-Ferrand). L'opération n'interviendra que si le taux maximum de 2.05 % peut-être obtenu.

La présente demande d'Avenant est irrévocable et permet au Prêteur sous réserve de l'accord final de son Comité de Produits d'intervenir sur les marchés au nom de la Ville de Clermont-Ferrand pour modifier la structure du contrat signé en 2007 et pour mettre en place la structure susmentionnée.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette décision.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT